ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Coordination entre les caisses de l'Urssaf

Question écrite n° 17203

Texte de la question

M. Emmanuel Duplessy attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur les difficultés de coordination entre les différentes caisses de l'Urssaf dans le traitement des procédures de contestation engagées par les travailleurs indépendants et les auto-entrepreneurs. En circonscription, plusieurs situations ont révélé des dysfonctionnements particulièrement préoccupants. Des cotisants ayant engagé une procédure de contestation auprès du service compétent ont continué à recevoir, dans le même temps, des mises en demeure, des relances ou des menaces de poursuites émanant d'autres caisses régionales, alors même que leur dossier était toujours en cours d'instruction. Dans certains cas, des procédures de recouvrement forcé, notamment par voie de contrainte délivrée par commissaire de justice, ont même été engagées alors que l'Urssaf avait finalement reconnu le bien-fondé de la contestation et notifié une décision favorable au cotisant. Ces situations semblent révéler une insuffisante coordination opérationnelle entre les différents services de l'organisme. Pour les travailleurs indépendants, souvent dépourvus d'accompagnement juridique, ces contradictions créent une insécurité importante. Ils doivent simultanément répondre à une procédure de fond tout en faisant face à des mesures de recouvrement qui s'avèrent ensuite injustifiées. Au-delà des conséquences financières, ces dysfonctionnements portent atteinte à la confiance que les cotisants sont en droit d'accorder au service public. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de garantir une coordination effective entre les différentes caisses de l'Urssaf au cours des procédures de contestation, d'éviter l'engagement de mesures de recouvrement pendant l'instruction d'un dossier et d'assurer qu'une décision favorable au cotisant produise immédiatement ses effets dans l'ensemble des services concernés.

Données clés

Auteur : M. Emmanuel Duplessy
Circonscription : Loiret (2e circonscription) - Écologiste et Social
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17203
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : Action et comptes publics
Ministère attributaire : Travail et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 juillet 2026, page 6751